

Méningite à Méningocoque



Mise à jour

26/11/2024

Autres dénominations

Neisseria Meningitidis

Méningocoque

Informations relatives à
CHUV / Dialyse

Epidémiologie

Agent infectieux

Neisseria meningitidis

Réservoir

Homme

Mode de transmission



Transmission par des gouttelettes, particules de grosse dimension (> 5 microns) dont la production est exacerbée par la toux, la conversation ou certaines interventions: ex. bronchoscopie



La dispersion de gouttelettes se limite à un rayon de 1 à 2 mètres depuis la source



Les mains ou les gants contaminés par les gouttelettes peuvent aussi être un vecteur



Portes d'entrée: muqueuses (nez, gorge)

Période d'incubation

2 à 10 jours, en général 3 à 4 jours

Durée d'infectiosité

La contagiosité cesse 24 heures après le début d'un traitement antibiotique efficace

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

Hospitalisation :



Mesures Additionnelles Gouttelettes



Voir fiche ci-dessous

Ambulatoire interventionnel :



Mesures Additionnelles Gouttelettes



Voir tableau synthétique [secteurs ambulatoires interventionnels](#)

Ambulatoire non interventionnel :



Précautions Standard



Voir tableau synthétique [secteurs ambulatoires non interventionnels](#)

Placement

- > Chambre individuelle
-

Durée des mesures

- > Jusqu'à 24 heures après le début du traitement
-

Signalétique

- > Affiche A3 sur la porte à l'extérieur de la chambre
 - > Statif avec blouses/masques de soins et affiche mesures vestimentaires devant la chambre
 - > Affiche sortie sur la porte à l'intérieur de la chambre
 - > Plaquette sur la potence du lit, à transférer sur la chaise lors de transport
 - > Aux soins intensifs/continus, si pas de box disponible, délimiter avec du ruban adhésif rouge le périmètre d'isolement
 - > Avant intervention chirurgicale, indiquer les Mesures Additionnelles dans Digistat
-

Suivi microbiologique

- > Pas nécessaire de faire un prélèvement de suivi sauf avis contraire HPCi
-

Soins de base

- En cas de douche commune, le patient en Mesures Additionnelles passe en dernier
-

Matériel de soins

- Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
 - Privilégier le matériel à usage unique
-

Transport

- Masque de soins pour le patient et le transporteur
 - Toilette corporelle du jour réalisée, chemise d'hôpital propre, protections changées si incontinence, pansements hermétiques et non souillés si plaies, désinfection des mains
 - Si transfert en chaise, y suspendre la plaquette de la potence du lit
 - Désinfection du pourtour du lit et des accessoires (pompes à perfusion, chaise roulante) avant de sortir de la chambre
 - Surblouse et gants pas nécessaires pour le patient et le transporteur
 - Limiter les déplacements aux besoins essentiels
-

Circulation

-  Sorties limitées à la physiothérapie de mobilisation et aux besoins essentiels. Lors d'hospitalisation prolongée et si patient compliant, possibilité de sorties au BH 08 ou à l'extérieur
 -  Toilette corporelle du jour réalisée, chemise d'hôpital propre, protections changées si incontinence, pansements hermétiques et non souillés si plaies, désinfection des mains
 -  Le fauteuil du patient ou tout autre dispositif est désinfecté au moyen d'une lingette imprégnée d'alcool ou de détergent/désinfectant avant la sortie de la chambre
 -  Masque de soins pour le patient et le soignant
 -  Surblouse et gants pas nécessaires pour le patient
 -  Surblouse indiquée pour le soignant seulement si contact direct avec le patient
-

Visiteurs

-  Port d'un masque de soins
 -  Ne pas s'asseoir sur le lit
 -  Désinfection des mains en sortant de la chambre
 -  Surblouse seulement si participation aux soins
-

Transfert/Sortie

-  Avertir le service/l'établissement de soins de destination
-

Mesures en cas d'épidémie

-  Cohortage possible lors d'épidémie



Se référer aux recommandations de l'unité HPCi-CHUV

Prise en charge des personnes contacts

Mesures



Enquête d'entourage et prophylaxie post-expositionnelle selon les recommandations de l'unité HPCi-CHUV



Prophylaxie post-expositionnelle de l'entourage proche selon recommandations du Service de la santé publique



Prophylaxie de l'entourage proche [personnes vivant sous le même toit, enfants fréquentant une crèche, enfants et enseignant d'une même classe (jusqu'à 2ème HarmoS), personnes ayant eu contact proche (baiser, etc.)] selon avis office du médecin cantonal

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains



Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique

Gants



Non indiqués en systématique



A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

Blouse de protection

-  Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement direct
 -  Pas nécessaire si simple passage dans la chambre
-

Masque de soins

-  Oui, masque de soins lorsque le travail s'effectue dans un rayon de 1 à 2 mètres du patient
-

Lunettes de protection

-  Non en systématique
 -  A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques)
-

Mesures complémentaires

-  Pour le personnel ayant eu une exposition à risque sans masque de protection (intubation, réanimation), une prophylaxie post-expositionnelle est recommandée :
 -  Ciprofloxacine 500 mg en dose unique
 -  Ou rifampicine 2x600 mg/jour pendant 2 jours
 -  Ou ceftriaxone 250 mg im dose unique chez la femme enceinte



Contactez la médecine du personnel

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins



Utiliser le détergent/désinfectant usuel

A la levée des Mesures Additionnelles :



Désinfecter tout le matériel à usage multiple présent en chambre



Conserver le matériel non désinfectable (boîtes de gants, masques, lingettes, etc) présent dans la chambre sauf si souillures visibles

Lit et literie



Utiliser les sacs à linge usuels



Se désinfecter les mains avant toute manipulation de linge propre



Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

A la levée des Mesures Additionnelles :



Changer le lit et la literie

Environnement



Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien



Entretien de l'environnement direct du patient 1x par jour



Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement

A la levée des Mesures Additionnelles :

-  Désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, armoire patient, etc.)
 -  Nettoyage et désinfection de la chambre par le service propreté et hygiène
 -  Pas de changement du rideau de lit
 -  Nettoyage de la surface du paravent
 -  Pas de trempage du rideau de la salle de bains
-

Déchets

-  Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au service HPCI

-  Oui
-

Déclaration au médecin cantonal

-  Déclaration du médecin dans les 24 heures
-

